



## Regroupement familial refusé

Par **kasmed**, le **09/08/2010** à **16:43**

Bonjour

Je suis rentré en france en 2005 pour faire des études, actuellement je prépare une thèse, mon père qui travail en france depuis 1973 à déposé un dossier de regroupement familial en 1993 pour moi sans le reste de la famille, cette demande a été refusé, ensuite il a engagé un avocat, sans que ça aboutit à qlq chose.

Ma quetion est est ce que j'ai le droit a demandé ou avoir les papiers? et comment il faut faire?  
Merci et bonne journée

Par **chris\_Idv**, le **09/08/2010** à **23:29**

Bonjour,

Je ne comprend pas le sens de votre question:

o tant que vous êtes étudiant et que vous faites valider vos études vous avez, en principe, un titre de séjour "étudiant"

o lorsque vous débuterez votre vie active il vous suffira de demander la modification de votre titre de séjour de "étudiant" à "salarié"

Cordialement,

Par **mimi493**, le **16/08/2010** à **06:39**

Le fait que votre père ait eu un refus de regroupement familial est sans incidence sur votre situation actuelle.